

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU JEUDI 28 JANVIER 2021 A 19 H 00

Président : René BEYLOT.

Secrétaire de séance : Bruno SCHIRMER.

Présents : M. BEYLOT René. M. FAURE Daniel. Mme FOVEAU Claudine. M. GEAY Pierre. M. ARCHASSAL Didier. Mmes AVELINE Laura. DELARRAS Sandrine. M. CHANEL Gérôme. M. DE L'ESTOILE Bruno. Mmes FONTAINE Aurélie. MERIGOT Claire. M. PELIN Sylvain. Mme PERONNET Julie. M. SCHIRMER Bruno.

Absents excusés : Mme MOUSSELIN Marie-Pierre.

Procuration : Mme MOUSSELIN Marie-Pierre à M. BEYLOT René.

Date de convocation : 22 janvier 2021



### 1- CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UNE SECRETAIRE ENTRE LES COMMUNES DE LA FERTE HAUTERIVE ET DE MONETAY SUR ALLIER

Le Maire expose aux membres présents que la commune de La Ferté - Hauterive représentée par Mme Rolande SARRAZIN, Maire, met à disposition Océane LALLEMAND, secrétaire, un jour par semaine, le lundi, pour effectuer les travaux administratifs en remplacement de Agnès BOHAT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'accepter la mise à disposition de Océane LALLEMAND , secrétaire, par la commune de La Ferté - Hauterive,
- S'ENGAGE à verser les frais du coût salarial,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de gré à gré entre les deux communes.

### 2- TARIFS CIMETIERE COMMUNAL

Sur proposition du Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> février 2021 :

CONCESSION 50 ans	97 € le m <sup>2</sup>
CONCESSION 30 ans	77 € le m <sup>2</sup>
CASE COLUMBARIUM 50 ANS	515 €
CASE COLUMBARIUM 30 ans	415 €
CAVE URNE 50 ans	615€
CAVE URNE 30 ans	515 €
DEPOT URNE SUPPLEMENTAIRE	72 €
DISPERSION DES CENDRES	36 €

### 3- TARIFS SIVOM ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> février 2021 :

ASSAINISSEMENT	
Abonnement	64 €
Consommation	1.63 € le m <sup>3</sup>

#### **4- TARIFS COMMUNAUX ET SALLE**

Sur proposition du Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe les tarifs suivants applicables au 1er février 2021 :

<b>COMMUNE</b>	
<b>BROYAGE</b>	<b>63 € l'heure</b>
<b>TRACTEUR</b>	<b>52 €</b>
<b>REMORQUE</b>	<b>26 €</b>
<b>GROUPE</b>	<b>32 €</b>
<b>SALLE</b>	
<b>LOCATION</b>	<b>123 €</b>
<b>CHAUFFAGE</b>	<b>42 €</b>
<b>MENAGE</b>	<b>46 €</b>

#### **5- CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Maire informe l'Assemblée d'un courrier reçu de l'Association des Maires de l'Allier qui demande la désignation d'un correspondant défense parmi les élus de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**DESIGNE : M. Didier ARCHASSAL correspondant défense de la commune de Monétay - sur -Allier, fonction qu'il a acceptée.**

#### **6- PARC EOLIEN BRANSAT-LAFELINE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du déroulement d'une enquête publique concernant la construction d'un parc éolien sur les communes de BRANSAT - LAFELINE et demande d'émettre un avis sur cette réalisation.

**Après en avoir délibéré, un vote à bulletin secret a eu lieu :**

**PRESENTS 14    ABSENT 1    PROCURATION 1    VOTANTS 15  
POUR 8    CONTRE 6    ABSTENTION 1**

**Le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE à ce projet.**

#### **7- RENOUVELLEMENT DEROGATION RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de Madame l'Inspectrice d'Académie de procéder au renouvellement de la dérogation des rythmes scolaires à 4 Jours.

Les enseignantes ont donné l'organisation du temps scolaire sur 4 jours.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**DECIDE de solliciter le renouvellement de la dérogation des rythmes scolaires à quatre jours.**

#### **8 - LOYER MULTIPLE RURAL**

Monsieur le Maire propose de baisser le loyer de Mme ROUSSEL, gérante du multiple rural, qui rencontre des difficultés financières importantes.

En juillet et août 2020, elle a fermé son commerce pour cause de maladie et en novembre et décembre 2020, la situation sanitaire a compliqué son activité.

D'autre part, il propose de fixer le loyer à 330 € HT à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- ✓ d'accepter les exonérations des loyers de juillet, août, novembre et décembre 2020,**
- ✓ de fixer le loyer de Mme ROUSSEL à 300 € HT à compter du 1<sup>er</sup> février 2021,**

✓ d'autoriser le Maire à signer l'avenant au bail commercial du 24 août 2015, et tous documents s'y rapportant .

## **9 - CONVENTION ATDA**

Vu le règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée,

Vu l'adhésion de la commune de Monétay - sur - Allier à l'Agence Technique Départementale de l'Allier au titre des missions de base,

Considérant que la commune bénéficie du support technique de premier de niveau et de formations de l'ATDA pour les logiciels de la Société Cosoluce, société avec laquelle la commune a signé un contrat,

Considérant que la Commune peut également bénéficier de la délivrance de certificats électroniques conforme au référentiel général de sécurité et au règlement eIDAS,

Considérant que « l'article 28 du RGPD dispose que « le traitement par un sous-traitant est régi par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant à l'égard du responsable de traitement, définit l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, et les obligations et les droits du responsable de traitement ».

Considérant que cette convention est conclue à titre gratuit conformément aux statuts de l'ATDA,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**Approuve la convention assistance informatique : support technique à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération**

**Autorise Le maire à signer la convention assistance informatique : support technique**

## **10- QUATRELLE TROPHY 2021**

Monsieur le Maire informe les Membres présents du projet de deux jeunes de Monétay-sur-Allier d'effectuer un périple dans le sud marocain en 4 L, il propose de leur accorder, à titre exceptionnel, une subvention de 300 € pour les aider à financer ce projet audacieux et solidaire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,**

- **Décide d'octroyer une subvention de 300 €, d'inscrire cette somme au budget de l'exercice 2021, à MM. POUPARD et JARDILLER.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Motion sur l'eau**

Le maire donne lecture d'un courrier de Emmanuel FERRAND, concernant la signature d'une motion sur l'eau qui s'adresse d'abord au maintien des capacités en eau potable, sécurité incendie et biodiversité et ensuite aux usages économiques.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas signer cette motion.

### **➤ Référent communication**

Laura AVELINE est désignée référent communication, elle sera en contact avec la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne.

### **➤ Animations deuxième semestre 2021**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il est difficile de faire des prévisions sur les festivités, toutefois la commission animation travaillera à trouver des idées d'animation dans le cadre du festival si celui-ci a lieu, l'éventualité du marché de pays , etc..

A Monétay - sur -Allier, le 10 février 2021.

Le Maire, René BEYLOT.